



CLASSIQUES  
GARNIER

BONNAUD (Muriel), « [Introduction à la troisième partie] », *Justice et société dans la châtelainie de Bressuire (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, p. 391-391

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-15969-8.p.0391](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-15969-8.p.0391)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2023. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

Nous avons vu que la délinquance à Bressuire semble peu présente, du moins au vu de nos registres d'audience. Celle-ci se résume essentiellement à des conflits d'intérêt qui, s'ils révèlent parfois une certaine propension au vol, attestent surtout de la précarité de la population. L'absence de séparation dans nos registres entre juridiction contentieuse et gracieuse renforce encore cette impression dans la mesure où les quelques procès criminels sont noyés dans une masse d'affaires n'ayant que peu de rapports avec la délinquance classique. Le Bressuirais n'est pas pour autant exempt de crimes et de délits. En effet, pour éviter le recours à une procédure complexe et coûteuse, nombreux sont ceux qui préfèrent s'accorder, soit en dehors du tribunal, soit sous le regard d'une justice qui se révèle dans tous les cas, plus conciliatrice que répressive. Pour mesurer l'efficacité de cette justice, on s'intéressera d'abord aux justiciables et à la manière dont ils fréquentent le tribunal. Se rendent-ils aux convocations du tribunal ou au contraire l'évitent-ils ? Leurs affaires trouvent-elles toujours une issue ou disparaissent-elles des registres sans avoir été jugées ? Enfin, les justiciables font-ils souvent appel de la décision du tribunal ? Pour terminer, on s'interrogera sur l'évolution de la justice. Reste-t-elle résolument conciliatrice ou bien, sous l'influence de la justice royale, amorce-t-elle un virage vers davantage de répression à l'aube des temps modernes ?